

Registre SIS

Numéro d'accréditation : SIS 0130

Norme internationale : ISO/CEI 17020:2012
Norme suisse : SN EN ISO/CEI 17020:2012

SCONRAIL AG
Zürcherstrasse 41
8400 Winterthur

Responsable : M. Johannes Raubold
Responsable SM : M. Danny Schmidl
Téléphone : +41 52 262 75 30
E-Mail : <mailto:certify@sconrail.ch>
Internet : <http://www.sconrail.ch>
Première accréditation : 16.04.2007
Accréditation actuelle : 27.08.2022 au 26.08.2027
Registre voir : www.sas.admin.ch
(Organismes accrédités)

Portée de l'accréditation dès le 27.08.2022

Organisme d'inspection (type A) pour constituants et sous-systèmes du système ferroviaire

Normes	Domaines techniques accordés	Remarques
LOI FEDERALE Loi fédérale sur les chemins de fer (LCdF) Ordonnance sur la construction et l'exploitation des chemins de fer (O sur les chemins de fer, OCF) Dispositions d'exécution de l'ordonnance sur les chemins de fer (DE-OCF)	Sous-systèmes et systèmes complets pour les chemins de fer et des systèmes de transport guidés Composants et produits pour applications ferroviaires Maintenance du matériel roulant et de l'infrastructure	Les documents suivants sont considérés en plus : Directives de l'OFT UTP Règles Techniques Normes Européennes EN Fiches UIC COTIF CUU Contrat uniforme d'utilisation des wagons Normes AAR Normes et règles des pays respectives Les détails des règles et des normes se trouvent dans le document SCONRAIL CL 302 SCONRAIL AG est l'organisme notifié UE-numéro d'identification NB 1991



Registre SIS

Numéro d'accréditation : SIS 0130

Normes	Domaines techniques accordés	Remarques
DIRECTIVES DE L'UE Directive (UE) 2016/797 relative à l'interopérabilité du système ferroviaire au sein de l'Union européenne (y compris révisions futures) Directive 2008/57/CE relative à l'interopérabilité du système ferroviaire au sein de la Communauté (y compris révisions)		Modules d'évaluation de la conformité : La « Décision n° 2010/713/UE relative à des modules pour les procédures concernant l'évaluation de la conformité, l'aptitude à l'emploi et la vérification CE à utiliser dans le cadre des spécifications techniques d'interopérabilité adoptées en vertu de la directive 2008/57/CE » définit les modules à utiliser pour toutes les STI Les détails des règles et des normes se trouvent dans le document SCORAIL CL 302
STI CR (CONV) Spécifications techniques d'interopérabilité (STI) du système ferroviaire conventionnel de l'Union européenne (ou ferroviaire transeuropéen conventionnel) (y compris révisions)	Infrastructure : STI-INF-CR - 2011/275/CE Energie : STI-ENE-CR - 2011/274/CE Sécurité dans les tunnels ferroviaires : STI-SRT - 2008/163/CE Personnes à mobilité réduite : STI-PRM - 2008/164/CE Locomotives et matériel roulant destiné au transport de passagers : STI-RST-CR - 2011/291/CE Matériel roulant - wagons pour le fret : STI-WAG-CR - 321/2013/UE Matériel roulant - bruit : STI-NOI-CR - 2011/229/CE Composants d'interopérabilité et sous-systèmes du CR	Evaluation de la conformité et de l'aptitude à l'emploi pour l'utilisation des constituants d'interopérabilité (Art. 9, al. 2 et art .10, al. 2 de la directive 2016/797/UE) (annexe IV de la directive 2008/57/CE) Procédure de vérification CE des sous-systèmes (Annexe IV de la directive 2016/797/UE) (Annexe VI de la directive 2008/57/CE) Les détails des règles et des normes se trouvent dans le document SCORAIL CL 302



Registre SIS

Numéro d'accréditation : SIS 0130

Normes	Domaines techniques accordés	Remarques
<p><u>STI HS (GV)</u> Spécifications techniques d'interopérabilité (STI) du système ferroviaire transeuropéen à grande vitesse (y compris révisions)</p>	<p>Infrastructure : STI-INF-HS - 2008/217/CE</p> <p>Energie : STI-ENE-HS - 2008/284/CE</p> <p>Sécurité dans les tunnels ferroviaires : STI-SRT - 2008/163/CE</p> <p>Personnes à mobilité réduite : STI-PRM - 2008/164/CE</p> <p>Matériel roulant : STI-RST-HS - 2008/232/CE</p> <p>Composants d'interopérabilité et sous-systèmes du HS</p>	<p>Evaluation de la conformité et de l'aptitude à l'emploi pour l'utilisation des constituants d'interopérabilité (Art. 9, al. 2 et art .10, al. 2 de la directive 2016/797/UE) (annexe IV de la directive 2008/57/CE)</p> <p>Procédure de vérification CE des sous-systèmes (Annexe IV de la directive 2016/797/UE) (Annexe VI de la directive 2008/57/CE)</p> <p>Les détails des règles et des normes se trouvent dans le document SCORAIL CL 302</p>
<p><u>STI valables pour CR + HS (CONV + GV)</u> <u>(autres que celles « fusionnées »)</u> Spécifications techniques d'interopérabilité (STI) du système ferroviaire de l'Union européenne (ou ferroviaire transeuropéen) (y compris révisions)</p>	<p>Sécurité dans les tunnels ferroviaires : STI-SRT - 1303/2014/UE</p> <p>Personnes à mobilité réduite : STI-PRM - 1300/2014/UE</p> <p>Locomotives et matériel roulant destiné au transport de passagers : STI-LOC & PAS - 1302/2014/UE</p> <p>Matériel roulant - bruit : STI-NOI - 1304/2014/UE</p> <p>Composants d'interopérabilité et sous-systèmes du système ferroviaire de l'Union européenne (ou ferroviaire transeuropéen)</p>	<p>Evaluation de la conformité et de l'aptitude à l'emploi pour l'utilisation des constituants d'interopérabilité (Art. 9, al. 2 et art .10, al. 2 de la directive 2016/797/UE) (annexe IV de la directive 2008/57/CE)</p> <p>Procédure de vérification CE des sous-systèmes (Annexe IV de la directive 2016/797/UE) (Annexe VI de la directive 2008/57/CE)</p> <p>Les détails des règles et des normes se trouvent dans le document SCORAIL CL 302</p>



Registre SIS

Numéro d'accréditation : SIS 0130

Normes	Domaines techniques accordés	Remarques
<p>STI fusionnées (CR + HS) (CONV + GV) Spécifications techniques d'interopérabilité (STI) du système ferroviaire de l'Union européenne (ou ferroviaire transeuropéen) (y compris révisions)</p> <p>Règlement d'exécution 402/2013/UE concernant la méthode de sécurité commune relative à l'évaluation et à l'appréciation des risques (y compris révisions)</p>	<p>Infrastructure : STI-INF - 1299/2014/UE</p> <p>Energie : STI-ENE - 1301/2014/UE</p> <p>Contrôle-commande et signalisation : STI-CCS - 2012/88/UE</p> <p>Contrôle-commande et signalisation : STI-CCS - 2016/919/UE</p> <p>Composants d'interopérabilité et sous-systèmes du système ferroviaire de l'Union européenne (ou ferroviaire transeuropéen)</p> <p>Sous-systèmes et systèmes complets pour les chemins de fer et des systèmes de transport guidés</p> <p>Composants et produits pour applications ferroviaires</p> <p>Maintenance dans les domaines : - Contrôle-commande et signalisation - Energie - Matériel roulant - Infrastructure</p>	<p>Evaluation de la conformité et de l'aptitude à l'emploi pour l'utilisation des constituants d'interopérabilité (Art. 9, al. 2 et art .10, al. 2 de la directive 2016/797/UE) (annexe IV de la directive 2008/57/CE)</p> <p>Procédure de vérification CE des sous-systèmes (Annexe IV de la directive 2016/797/UE) (Annexe VI de la directive 2008/57/CE)</p> <p>Les détails des règles et des normes se trouvent dans le document SCORAIL CL 302</p> <p>Gestion des risques, techniques standard d'analyse de la sécurité sur la base des normes applicables</p> <p>Evaluation des parties du système ferroviaire affectées par le changement</p> <p>Vérification de l'application correcte des systèmes de gestion de la sécurité et de la qualité</p> <p>Reconnaissance par un organisme de reconnaissance de la capacité d'une entité chargée de l'entretien, à effectuer une évaluation indépendante</p>

En cas de contradictions dans les versions linguistiques des registres, la version allemande fait foi.



Registre SIS

Numéro d'accréditation : SIS 0130

Abréviation	Signification
AAR	American Association of Railways
CCS	Contrôle-Commande et Signalisation
CE	Communauté européenne
COTIF	Convention relative aux transports internationaux ferroviaires
CR / CONV	Système ferroviaire transeuropéen conventionnel selon 2001/16/CE
CUU	Contrat uniforme d'utilisation des wagons
ENE	Energie
HS / GV	Système ferroviaire transeuropéen à grande vitesse selon 96/48/CE
INF	Infrastructure
LOC&PAS	Locomotives et matériel roulant destiné au transport de passagers
NB	Organisme notifié
NOI	Bruit
OFT	Office fédéral des transports
PRM	Personnes à mobilité réduite
RST	Matériel roulant
SRT	Sécurité dans les tunnels ferroviaires
STI	Spécification technique d'interopérabilité
UE	Union européenne
UIC	Union Internationale des chemins de fer
UTP	Union des transports publics
WAG	Wagon

* / * / * / * / *